

→ Modalités de calcul des cotisations

Les cotisations sont exprimées en euros TTC. La cotisation santé entreprise est cofinancée par l'employeur et le salarié.

→ Cotisations santé des garanties choisies par l'entreprise
La cotisation santé entreprise dépend :
● du niveau de garantie adopté.

L'entreprise a le choix entre 3 niveaux de garanties :

→ la « Garantie socle » correspond au socle conventionnel obligatoire prévu par l'accord.

→ les « Garantie intermédiaire » et « Garantie supérieure » incluent en sus du socle conventionnel, des garanties complémentaires pour une couverture renforcée

● de la couverture des ayants droit à titre obligatoire ou facultatif

Si l'entreprise a opté pour la couverture des ayants droit à titre facultatif, la couverture de la famille est laissée au libre choix du salarié. Le montant de la cotisation à acquitter pour couvrir les membres de la famille est à sa charge et prélevé chaque mois sur son compte bancaire.

	COTISATIONS SANTÉ (TTC)					
	HORS ALSACE - MOSELLE			ALSACE - MOSELLE		
	Garantie Socle	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure	Garantie Socle	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure
RÉGIME AGRICOLE (MSA)						
Salarié et ayants droit à titre obligatoire						
● Adulte	28,20 €	39,30 €	58,90 €	14,10 €	22,40 €	43,00 €
● Enfant ⁽¹⁾	19,70 €	27,50 €	35,30 €	8,50 €	15,70 €	25,80 €
Salarié obligatoire et ayants droit à titre facultatif						
● Adulte	28,20 €	39,30 €	58,90 €	14,10 €	22,40 €	43,00 €
● Enfant ⁽¹⁾	19,70 €	27,50 €	35,30 €	8,50 €	15,70 €	25,80 €
RÉGIME GÉNÉRAL (HORS MSA)						
Salarié et ayants droit à titre obligatoire						
● Adulte	30,00 €	41,90 €	62,80 €	15,00 €	23,90 €	45,80 €
● Enfant ⁽¹⁾	21,00 €	29,30 €	37,70 €	9,10 €	16,70 €	27,50 €
Salarié obligatoire et ayants droit à titre facultatif						
● Adulte	30,00 €	41,90 €	62,80 €	15,00 €	23,90 €	45,80 €
● Enfant ⁽¹⁾	21,00 €	29,30 €	37,70 €	9,10 €	16,70 €	27,50 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3^e enfant.

→ Cotisations additionnelles des garanties choisies par le salarié OBLIGATOIRE

● Si l'entreprise a opté pour une couverture de ses salariés et de leurs ayants droit à titre obligatoire

→ En tant que salarié **vous avez la possibilité d'augmenter le niveau de garanties choisi par votre entreprise pour vous-même et votre famille.**

→ Le tableau ci-dessous indique le **montant de cotisation supplémentaire dont vous devez vous acquitter, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire**, selon le niveau de garanties que vous choisissez.

			COTISATIONS ADDITIONNELLES SANTÉ SALARIÉ (TTC)			
			CHOIX DU SALARIÉ			
			HORS ALSACE - MOSELLE		ALSACE-MOSELLE	
			Garantie intermédiaire	Garantie supérieure	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure
RÉGIME AGRICOLE (MSA)						
Choix entreprise	Garantie socle	● Adulte	11,10 €	30,70 €	8,30 €	28,90 €
		● Enfant ⁽¹⁾	7,80 €	15,60 €	7,20 €	17,30 €
	Garantie intermédiaire	● Adulte		19,60 €		20,60 €
		● Enfant ⁽¹⁾		7,80 €		10,10 €
RÉGIME GÉNÉRAL (HORS MSA)						
Choix entreprise	Garantie socle	● Adulte	11,90 €	32,80 €	8,90 €	30,80 €
		● Enfant ⁽¹⁾	8,30 €	16,70 €	7,60 €	18,40 €
	Garantie intermédiaire	● Adulte		20,90 €		21,90 €
		● Enfant ⁽¹⁾		8,40 €		10,80 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3^e enfant.

Votre entreprise a choisi de couvrir **l'ensemble de ses salariés et leurs ayants droit à titre obligatoire**, avec un niveau « **Garantie socle** » et a opté pour une **tarification Adulte / Enfant**. Vous dépendez du régime agricole hors Alsace-Moselle.

Vous souhaitez **renforcer vos garanties** en optant pour le niveau de « **Garantie supérieure** ».

Exemple 1 :

Vous êtes célibataire : vous vous acquittez donc du tarif « Adulte » pour le **niveau de « Garantie supérieure » soit 30,70 €, en sus de la cotisation obligatoire de 28,20 €**

		Choix salarié		
		Garantie intermédiaire	Garantie supérieure	
Choix entreprise	Garantie socle	● Adulte ● Enfant	11,10 € 29,20 €	30,70 € 68,50 €

Exemple 2 :

Vous êtes en couple : votre cotisation s'élève à 61,40 € pour le **niveau « Garantie supérieure » soit deux fois le tarif « adulte ».**

		Choix salarié		
		Garantie intermédiaire	Garantie supérieure	
Choix entreprise	Garantie socle	● Adulte ● Enfant	11,10 € 29,20 €	30,70 € 68,50 €

Exemple 3 :

Vous êtes parent seul d'un enfant : **vos cotisations s'élèvent à 46,30 € pour la « Garantie supérieure » soit une fois le tarif « adulte » et une fois le tarif « enfant » (30,70 € + 15,60 €).**

		Choix salarié		
		Garantie intermédiaire	Garantie supérieure	
Choix entreprise	Garantie socle	● Adulte ● Enfant	11,10 € 29,20 €	30,70 € 68,50 €

→ Cotisations additionnelles des garanties choisies par le salarié FACULTATIF

● Si l'entreprise a opté pour une couverture de ses salariés à titre obligatoire et de leurs ayants droit à titre facultatif

→ En tant que salarié vous avez la possibilité :

- d'étendre à votre famille le niveau de garanties choisi par votre entreprise ;
- et/ou d'augmenter le niveau de garanties choisi par votre entreprise.

→ Le tableau ci-dessous indique le montant de cotisation complémentaire dont vous devez vous acquitter, par prélèvement automatique sur votre compte, selon le niveau de garanties que vous choisissez.

			COTISATIONS ADDITIONNELLES SANTÉ SALARIÉ (TTC)					
			CHOIX DU SALARIÉ					
			HORS ALSACE - MOSELLE			ALSACE-MOSELLE		
			Garantie Socle	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure	Garantie Socle	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure
RÉGIME AGRICOLE (MSA)								
Choix entreprise	Garantie socle	● Adulte (Salarié)	-	11,10 €	30,70 €	-	8,30 €	28,90 €
		● Adulte (Conjoint)	28,20 €	39,30 €	58,90 €	14,10 €	22,40 €	43,00 €
		● Enfant ⁽¹⁾	19,70 €	27,50 €	35,30 €	8,50 €	15,70 €	25,80 €
	Garantie intermédiaire	● Adulte (Salarié)		-	19,60 €		-	20,60 €
		● Adulte (Conjoint)		39,30 €	58,90 €		22,40 €	43,00 €
		● Enfant ⁽¹⁾		27,50 €	35,30 €		15,70 €	25,80 €
	Garantie supérieure	● Adulte (Salarié)			-			-
		● Adulte (Conjoint)			58,90 €			43,00 €
		● Enfant ⁽¹⁾			35,30 €			25,80 €
RÉGIME GÉNÉRAL (HORS MSA)								
Choix entreprise	Garantie socle	● Adulte (Salarié)	-	11,90 €	32,80 €	-	8,90 €	30,80 €
		● Adulte (Conjoint)	30,00 €	41,90 €	62,80 €	15,00 €	23,90 €	45,80 €
		● Enfant ⁽¹⁾	21,00 €	29,30 €	37,70 €	9,10 €	16,70 €	27,50 €
	Garantie intermédiaire	● Adulte (Salarié)		-	20,90 €		-	21,90 €
		● Adulte (Conjoint)		41,90 €	62,80 €		23,90 €	45,80 €
		● Enfant ⁽¹⁾		29,30 €	37,70 €		16,70 €	27,50 €
	Garantie supérieure	● Adulte (Salarié)			-			-
		● Adulte (Conjoint)			62,80 €			45,80 €
		● Enfant ⁽¹⁾			37,70 €			27,50 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3^e enfant.

Votre entreprise a choisi de couvrir l'ensemble de ses salariés à titre obligatoire et leurs ayants droit à titre facultatif, avec un niveau « Garantie socle ». Elle a opté pour une tarification Adulte / Enfant. Vous dépendez du régime agricole hors Alsace-Moselle.

Exemple 1 :

Vous souhaitez étendre ces garanties à l'ensemble de votre famille (conjoint + 1 enfant).

Vous devrez donc vous acquitter de la cotisation correspondant à cette extension de garantie pour votre conjoint et enfant soit 47,90 € (28,20 € + 19,70 €), en sus de la cotisation obligatoire de 28,20 €.

		Choix salarié		
Choix entreprise		Garantie socle	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure
Garantie socle	● Adulte (salarié)	-	11,10 €	30,70 €
	● Adulte (conjoint)	28,20 €	39,30 €	58,90 €
	● Enfant	19,70 €	27,50 €	35,30 €

Exemple 2 :

Vous souhaitez renforcer le niveau de vos garanties en optant pour la « Garantie intermédiaire » pour vous-même uniquement.

Vous devrez donc vous acquitter de la cotisation correspondant à cette augmentation de garantie pour vous-même soit 11,10 €, en sus de la cotisation obligatoire de 28,20 €.

		Choix salarié		
Choix entreprise		Garantie socle	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure
Garantie socle	● Adulte (salarié)	-	11,10 €	30,70 €
	● Adulte (conjoint)	28,20 €	39,30 €	58,90 €
	● Enfant	19,70 €	27,50 €	35,30 €

Exemple 3 :

Vous souhaitez **étendre vos garanties à l'ensemble de votre famille (conjoint + 1 enfant) et renforcer vos garanties** en optant pour le niveau de « **Garantie intermédiaire** ».

Vous devrez donc vous acquitter de la cotisation correspondant à cette **augmentation de garantie pour vous-même et votre famille soit 77,90 € (11,10 € + 39,30 € + 27,50 €), en sus de la cotisation obligatoire de 28,20 €.**

		Choix salarié	Garantie socle	Garantie intermédiaire	Garantie supérieure
Choix entreprise	● Adulte (salarié)		-	11,10 €	30,70 €
	● Adulte (conjoint)		28,20 €	39,30 €	58,90 €
	● Enfant		19,70 €	27,50 €	35,30 €

➔ **Prélèvements sociaux**

Les taux de prélèvements sociaux, CSG-CRDS et forfait social, sont consultables sur notre site groupagricom.com.